

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 10	<b>Séance ordinaire du 02 septembre 2014</b> L'an deux mille quatorze et le deux septembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 02 septembre 2014, s'est réunie sous la présidence de Denis EVRARD, Maire.
<b><u>Présents :</u></b> 6	<b><u>Sont présents :</u></b> Christian BACHELLERIE, Frédéric BOURGEOIS, Valérie DE WOLF, Denis EVRARD, Christelle MESAS, Renaud POULAIN
<b><u>Votants:</u></b> 9	<b><u>Représentés :</u></b> Patrice DEBEURE par Denis EVRARD, Emilie SECOURGEON par Christian BACHELLERIE, Stéphanie THOMAS par Frédéric BOURGEOIS
	<b><u>Excuses :</u></b>
	<b><u>Absents :</u></b> Maxence DUBOIS
	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Christelle MESAS

---

Le procès-verbal de la réunion de conseil précédente est approuvé par les membres présents.

### **Objet: Election 1er adjoint - DE 2014 052**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'acceptation de la démission de Monsieur Yannick AUBERT, élu 1er adjoint lors de la séance du 29/03/2014.

Il indique qu'il convient donc d'élire un nouvel adjoint.

Monsieur Christian BACHELLERIE fait observer qu'il est dommageable pour la commune d'avoir perdu Monsieur Yannick AUBERT en tant qu'adjoint. Il indique que le fait qu'il n'y ait qu'un seul adjoint est à l'origine du départ de Monsieur AUBERT, lequel s'est trouvé débordé. Il précise qu'il souhaite être deuxième adjoint à titre gratuit. Monsieur le Maire lui indique qu'une délibération a été prise en mars 2014 pour fixer le nombre d'adjoint à un. L'ordre du jour mentionne le remplacement de l'élu démissionnaire. Il n'est donc pas possible d'élire un deuxième adjoint aujourd'hui. Il propose que le conseil municipal porte la question du nombre d'adjoint (qu'il est possible de passer à trois) à une prochaine séance. Dans l'immédiat, il s'agit de remplacer un élu démissionnaire à la fonction de 1<sup>er</sup> adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Frédéric BOURGEOIS présente sa candidature.

#### **Election du premier Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Frédéric BOURGEOIS : neuf voix (9)

M. Frédéric BOURGEOIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint.

Monsieur le Maire indique que les arrêtés relatifs aux délégations de signature et de fonctions seront pris.

### **Objet: Désignation délégués SDEY - DE 2014 053**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la démission de Monsieur Yannick AUBERT,

Vu qu'il convient de remplacer Monsieur Yannick AUBERT dans ses fonctions de délégués auprès des organismes,

Vu qu'il convient de nommer des délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Electricité de l'Yonne (SDEY),

Considérant la candidature de Monsieur Christian BACHELLERIE à la fonction de délégué suppléant,

DESIGNE :

**le délégué titulaire est Renaud POULAIN**  
**le délégué suppléant est Christian BACHELLERIE**

DIT que la présente délibération remplace la délibération DE\_2014\_021 devenue caduque du fait de la démission d'un conseil délégué,  
DIT que la présente délibération sera transmise au syndicat.

### **Téléphonie mobile**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la communauté de communes relatif aux difficultés rencontrées sur le territoire intercommunal en matière de réseau de téléphonie mobile.

Il fait également lecture d'un courrier reçu d'une administrée, Magalie Tonnellier, domiciliée aux Rousseaux, laquelle indique rencontrer des soucis de téléphonie mobile.

Monsieur Denis EVRARD indique qu'au vu de ces deux courriers, le problème semble bien réel. Il demande si un élu veut se mettre en relation avec la communauté de communes et la commune de Domats laquelle a entrepris des démarches pour trouver une solution au défaut de couverture du réseau.

Messieurs Frédéric BOURGEOIS et Christian BACHELLERIE se proposent. Un courrier sera transmis à Magalie Tonnellier pour lui indiquer que les conseillers municipaux ont bien pris connaissance de sa demande et que des démarches vont être effectuées afin de solutionner le problème.

### **Crèches**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la directrice des crèches. Ce courrier stipule qu'aucun enfant de la commune n'a fréquenté les structures de crèche pour le premier trimestre 2014. Il indique qu'une conseillère, Emilie SECOURGEON, lui avait signalé rencontrer des problèmes pour mettre son enfant à la crèche ; il n'y était pas accepté faute de place.

Monsieur le Maire s'étonne donc de recevoir de la directrice des établissements un tel courrier. Monsieur le Maire regrette l'absence de Emilie SECOURGEON aujourd'hui pour débattre sur le sujet.

Il indique que Emilie SECOURGEON avait suggéré la création d'une crèche à Vernoy. Considérant le nombre insuffisant d'enfants en âge de fréquenter ce lieu, le coût élevé de la construction, de l'aménagement et du fonctionnement d'un tel lieu, il avait rejeté cette idée. Madame Valérie DE WOLF indique que ce projet n'est pas une priorité pour la commune pour les mêmes raisons que celles énoncées par le maire.

Dans son courrier, la directrice des crèches demandaient l'autorisation de transmettre les bilans par courriel. Les délégués donnent leur accord. Les adresses mail seront transmises.

**Objet: Désignation délégué suppléant SIVOM - DE 2014 054**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'adhésion de la commune au SIVOM du Gâtinais en Bourgogne,  
Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,  
Vu la démission de Monsieur Yannick AUBERT de sa fonction de 1er adjoint,

Considérant que le 1er adjoint avait été désigné délégué suppléant au SIVOM,  
Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Yannick AUBERT dans sa fonction de délégué suppléant,  
Considérant la candidature de Monsieur Christian BACHELLERIE,

DESIGNE :

**Les délégués titulaires sont :**

A : Denis EVRARD  
B : Emilie SECOURGEON

**Les délégués suppléants sont :**

A : Christian BACHELLERIE  
B : Renaud POULAIN

DIT que la présente délibération remplace la délibération DE\_2014\_016 devenue caduque du fait de la démission de Monsieur Yannick AUBERT,  
DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente du SIVOM

**Objet: Nomination d'un membre du conseil au CCAS - DE 2014 055**

Le conseil municipal,  
Vu la démission de Monsieur Yannick AUBERT du conseil municipal,  
Vu qu'il avait été désigné comme membre du conseil siégeant au CCAS de VERNY,

Considérant que le nombre de membre du conseil doit être le même que celui des membres hors conseil,

Considérant la candidature pour intégrer le CCAS en tant que membre du conseil de Monsieur Christian BACHELLERIE,

DIT que Monsieur Christian BACHELLERIE remplace Monsieur Yannick AUBERT, démissionnaire,

DIT que le conseil d'administration du CCAS se compose comme suit :

**Les membres du conseil sont :**

- Christian BACHELLERIE
- Frédéric BOURGEOIS
- Renaud POULAIN
- Stéphanie THOMAS

**Les membres hors conseil sont :**

- Isabelle VINOT
- Philippe GÉNIUS
- Laure-Lyne PRUE
- Françoise OCHIN

DIT que la présente délibération remplace la délibération DE\_2014\_025 devenue caduque suite à la démission d'un membre du conseil municipal,  
DIT que la présente délibération sera transmise au sous-préfet, au trésorier.

**Objet: Création d'une Agence Technique Départementale : Avis non favorable - DE 2014 056**

Le conseil municipal,  
Entendu le maire dans la lecture du courrier du conseil général présentant la création d'une Agence Technique Départementale,

Considérant que les dépenses doivent être limitées pour la commune de Vernoy dont le budget est restreint,  
Considérant la baisse des aides et subventions de l'Etat aux communes,  
Considérant que les travaux ont toujours été effectués sans cette agence,  
Considérant le coût financier induit par une adhésion,

**EMET un avis défavorable à la création d'une agence technique départementale,**  
DIT que la présente délibération sera transmise au sous-préfet de Sens, au conseil général de l'Yonne.

**Objet: SDEY - modification des statuts - DE 2014 057**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au syndicat suite aux modifications des statuts du SIVOM et réaffectation de la compétence « électrification » aux communes membres. Il présente un courrier reçu en juillet en mairie et informant des modifications statutaires approuvées par le syndicat le 22 janvier 2014. Les membres du conseil municipal s'interrogent sur la longueur de la durée écoulée entre la réunion et l'information ! Le Maire procède à la lecture des documents.

Le conseil municipal,

Entendu le maire dans la lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne présentant la modification des statuts,

Considérant la délibération 03/2014 du comité syndical en date du 22 janvier 2014,

Considérant que les modifications relative à l'article 3-compétences obligatoires, concernent les communes urbaines,

**EMET**, à l'unanimité, un **avis favorable** à la modification présentée dans la délibération 03/2014 du comité syndical en date du 22 janvier 2014

**DIT** que la présente délibération sera transmise au sous-préfet de Sens, au conseil général de l'Yonne.

**Objet: modification des statuts - avis défavorable - DE 2014 058**

Le conseil municipal,

Entendu le maire dans la lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne présentant la modification des statuts,

Considérant la délibération 04/2014 du comité syndical en date du 22 janvier 2014,

Considérant le manque d'information sur le nombre des membres du bureau, la rémunération par indemnités de ces membres,

**EMET** un **avis défavorable** à la modification présentée dans la délibération 04/2014 du comité syndical en date du 22 janvier 2014, relative à l'article 8.3.4-bureau et commissions, exprimé par Christian BACHELLERIE, Frédéric BOURGEOIS, Valérie DE WOLF, Christelle MESAS, Stéphanie THOMAS,

Patrice DEBEURE, Emilie SECOURGEON (*avis favorable exprimé par Denis EVRARD, Renaud POULAIN*)

**DIT** que la présente délibération sera transmise au sous-préfet de Sens, au SDEY.

**Objet: Création groupement de commandes d'achat - DE 2014 059**

Le conseil municipal,

Entendu le maire dans la lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne présentant l'association des quatre syndicats de la Bourgogne afin de créer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et services d'efficacité énergétique, dans un premier temps, et d'électricité dans un second temps pour tous les acheteurs publics.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes joint au courrier,

Considérant l'absence d'information sur les tarifs,  
Considérant le peu d'infrastructures de la commune (école, crèche, hôpital, piscine, gymnase...),  
Considérant à la lecture des documents que cette offre convient mieux aux communes urbaines,

**REFUSE** l'adhésion en l'état, de la commune au groupement de commandes ,  
**DIT** que la présente délibération sera transmise au sous-préfet de Sens, au SDEY.

**SIVOS**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Valérie DE WOLF qui présente un compte-rendu de la dernière réunion du SIVOS. Elle communique les dernières informations connues par rapport à la mise en place difficile des TAP - Elle présente une partie des activités qui pourraient être proposées. Monsieur le Maire fait remarquer qu'effectivement cette mise en place a été bien compliquée. Madame Valérie DE WOLF indique que le coût des charges SIVOS s'en trouvera encore plus élevé et fait remarquer qu'aujourd'hui, le SIVOS Domats/Savigny est l'un des plus chers du secteur sénonais alors qu'il accueille moins d'élèves et qu'il se compose de moins de structures.

Les élus font part de leurs inquiétudes face au coût du SIVOS qui représente une part importante du budget communal.

**Objet: Rapport SPANC 2013 - DE\_2014\_060**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), établi par la Communauté de Communes du Gâtinais. Le rapport est consulté par les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2013 du SPANC.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour en aviser Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Gâtinais.

**Objet: Rapport OM 2013 - DE\_2014\_061**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service "ordures ménagères", établi par la Communauté de Communes du Gâtinais. Le rapport est consulté par les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2013 sur les ordures ménagères.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour en aviser Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Gâtinais.

**Objet: Rapport eau potable 2013 - DE\_2014\_062**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le SIVOM du Gâtinais. Les membres du conseil prennent connaissance des éléments de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2013 sur l'eau potable.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour en aviser Madame la Présidente du SIVOM

**Fourrière du Sénonais**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Renaud POULAIN délégué auprès du SIVU ; il présente un rapport sur la dernière réunion.

## Questions diverses

1/ concernant l'étude pour la servitude avec Piffonds - Monsieur Frédéric BOURGEOIS fait lecture du projet de convention reçu - Monsieur le Maire fait remarquer que des barrières pour limiter l'accès devaient être mises en place à la charge de la commune de Piffonds mais la convention n'en fait pas part - Il demande que la commune de Piffonds confirme par écrit son intention d'indemniser la commune de Vernoy à hauteur de 500 €, qu'il soit confirmé également que des barrières seront mises en place aux frais de Piffonds et que tout frais éventuel sera pris en charge par la commune de Piffonds.

2/ modification arrêt de bus - Monsieur le Maire et Monsieur Frédéric BOURGEOIS informent les membres du conseil qu'une demande de création d'arrêt scolaire a été faite auprès du conseil général. En effet, une famille domiciliée au hameau Les Deniots a sollicité la création d'un arrêt car actuellement, quatre enfants doivent prendre le bus à l'arrêt Les Regains situé route de Savigny et, la mère n'ayant pas le permis de conduire, c'est à pied qu'ils doivent s'y rendre - soit 1.2 km aller.

Le conseil général a informé qu'aucun arrêt ne pourrait être créé car il y a deux conditions : au moins trois enfants pour l'arrêt et au moins trois kilomètres de l'arrêt le plus proche. L'arrêt Les Regains étant situé à moins de trois kilomètres, cette nouvelle création ne pourra se faire. Il reste donc la solution de déplacer un arrêt existant. Monsieur Frédéric BOURGEOIS indique qu'il avait été envisagé de déplacer l'arrêt Les Regains car peu emprunté et proche de celui situé Place de la source (500 m). Il a rencontré à la demande du maire les parents des enfants fréquentant l'arrêt Les Regains pour le circuit 350, domiciliés route de Savigny, lesquels ont fait part de leur mécontentement et indiqué qu'ils seraient pénalisés de devoir se rendre Place de la Source.

Monsieur le Maire précise à ce titre que si une autre solution est trouvée, cela ne fera que reculer l'échéance du déplacement de l'arrêt, lequel se situe sur un terrain communal amené à être vendu. Cependant, dans l'immédiat, Monsieur le Maire préfère que les acquis ne soient pas enlevés. Les membres du conseil municipal débattent. Il est décidé que Monsieur Frédéric BOURGEOIS se chargera des

démarches auprès du Conseil Général pour éventuellement supprimer l'arrêt L'Etourny (lequel n'est plus fréquenté) et créé un arrêt au carrefour de la route de Savigny et de la route des Tachons (VC4 - VC2).

3/ Eclairage public - l'installation des nouvelles lampadaires est bientôt terminée.

4/ Valérie DE WOLF signale qu'une administrée est passée directement par la mairie de Domats pour inscrire ses enfants à l'école. La secrétaire de mairie de Domats a accepté l'inscription des enfants. Monsieur le Maire signale qu'il l'a remerciée.

5/ Monsieur Frédéric BOURGEOIS informe du souci de la poubelle « cimetièrre ». Il indique l'avoir sortie pour une levée mardi dernier et lorsqu'il est venu pour la rentrer dans le cimetière vers 8 h soit deux heures après le passage des éboueurs, elle était à nouveau pleine ! Les élus déplorent ce manque de civisme. Des solutions vont être recherchées afin d'éviter ces agissements.

6/ Monsieur Christian BACHELLERIE informe qu'il va repeindre les barrières de la place de la source avec l'aide de Monsieur Henry GOUSSARD, lequel est remercié pour ses actions bénévoles.

7/ SIVLO : Monsieur Frédéric BOURGEOIS indique avoir participé avec Madame Valérie DE WOLF à la dernière réunion du syndicat. Concernant le faible débit constaté dans le lavoir et à sa sortie, il semble qu'il soit tiré plus d'eau que prévu dans le contrat. Des contrôles vont être faits. Les autorités compétentes s'en charge. Concernant le nettoyage des abords de la Clairis, le syndicat va s'en occuper. Madame Valérie DE WOLF souligne qu'il s'agira ensuite d'un entretien à long terme. Il est également précisé que des contrôles réguliers des abords de la Clairis vont être effectués.

Plus aucune question diverse n'étant posée ; l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et 10 minutes.

Le secrétaire de séance,  
Christelle MESAS

